

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24100493***

Dépôt / Deposit

25 JUN 2024

au greffe du Tribunal de l'Entreprise
Greffier
Heurecherbe des entreprisesN° d'entreprise : **0883 386 522****Nom**(en entier) : **NJR Invest**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de la Hulpe, 181 bte 10 - 1170 Bruxelles****Objet de l'acte : Cooptation - Démission - Nomination**

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2024

"Le Président informe le Conseil de la démission de Rémi Chataignier par courrier daté du 20 mars 2024. Il propose aux membres du Conseil de coopter M. Gilles Parone pour remplacer Rémi Chataignier en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

La cooptation de Gilles Parone est approuvée par le Conseil d'administration. "

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 mai 2024

"L'assemblée valablement constituée et apte à délibérer aborde l'ordre du jour :

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer M. Gilles Parone, né le 11 janvier 1976 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant 3 rue Philibert Delorme 75017 Paris France, en tant qu'administrateur pour une durée de cinq ans jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur les comptes de 2028.

L'assemblée donne pouvoir à M. Bruno de Walque, directeur général, pouvant agir seul et avec faculté de substitution, et à la SRL BPO Tax & Accountancy (BE 0885.117.476), représentée par son administrateur, la SRL B.G.C.F., représentée par son représentant permanent Thierry Dekens avec faculté de substitution, pour l'exécution des décisions prises et notamment les formalités de dépôt et de publication aux Annexes au Moniteur belge."

Pour extrait conforme,

BPO Tax & Accountancy SRL
représentée par son administrateur, la SRL B.G.C.F.,
représentée par son représentant permanent,
Mr Thierry Dekens
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).